

DELEGATION DE SIGNATURE

2022 - 398

Vu le code de l'Éducation,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu l'arrêté ministériel en date du 25 juin 2019 portant nomination de Madame Sandrine CLOAREC dans l'emploi de Directrice générale du CROUS de Reims,
Vu l'arrêté de nomination en date du 21 juillet 2021 de Madame Sajia GHIYATI,

Direction

Téléphone
03.26.50.59.02

Mél.

secretariat.direction@crous-
reims.fr

14B allée des Landais
CS 40046
51726 Reims Cedex

La Directrice générale du C.R.O.U.S. de REIMS soussignée, donne délégation de signature à :

**Madame Sajia GHIYATI,
Conseillère Technique de Service Social**

Courriers

Tous les courriers traités par le service à l'exception :

- de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et locales
 - aux universités
 - au CNOUS ou Ministères
 - au Rectorat

- de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale de ceux apportant des réponses ou décisions négatives.

Pour l'attribution d'aides spécifiques ponctuelles revêtant un caractère d'urgence, dans la limite de 200€. Ces attributions seront soumises à posteriori à la commission de l'aide spécifique ponctuelle pour régularisation.

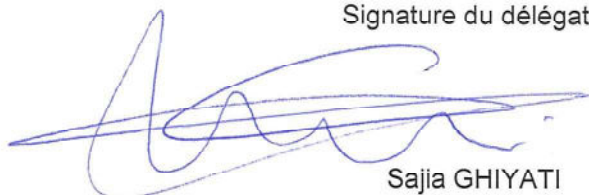
La présente délégation se substitue à toutes les délégations antérieures concernant le même objet.

Elle prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Dans le cas où le délégataire changerait d'affectation ou de fonction, la validité de la présente délégation cesserait de plein droit.

À Reims, le 1^{er} septembre 2022

Signature du délégataire



Sajia GHIYATI

La Directrice générale du C.R.O.U.S



Sandrine CLOAREC